



Sociétés et jeunes en difficulté

Revue pluridisciplinaire de recherche

n°5 | Printemps 2008

Parentalité et pratiques socio-éducatives

Des parents en quête de parentalité

L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance

Séverine Euillet et Chantal Zaouche-Gaudron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sejed/2703>

ISSN : 1953-8375

Éditeur

École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Référence électronique

Séverine Euillet et Chantal Zaouche-Gaudron, « Des parents en quête de parentalité », *Sociétés et jeunes en difficulté* [En ligne], n°5 | Printemps 2008, mis en ligne le 06 août 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/2703>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Sociétés et jeunes en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Des parents en quête de parentalité

L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance¹

Séverine Euillet et Chantal Zaouche-Gaudron

- 1 Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les parents dont l'enfant est accueilli² peuvent être jugés comme ne protégeant pas suffisamment la moralité, la sécurité, la santé ou l'éducation de leur(s) enfant(s), à la fois d'un point de vue judiciaire (par un juge des enfants) et social (par les intervenants sociaux et l'entourage familial ou social). Par conséquent, leur parentalité et leur identité parentale sont évaluées, mises en tension ou soutenues, notamment dans la relation avec l'intervenant social référent de la situation, principal interlocuteur des parents. De leur côté, les professionnels de l'enfance, de la famille et/ou de l'action sociale rencontrent quotidiennement des situations familiales plus ou moins complexes faisant émerger une réflexion sur la parentalité. En effet, la parentalité est au cœur du dispositif de protection de l'enfance dans lequel les professionnels sont amenés à évaluer la situation familiale pour orienter leurs interventions³.
- 2 Cet article vise à analyser le point de vue des parents dont un enfant est accueilli en famille d'accueil⁴ au titre de l'ASE, sur des questions relatives à leur identité parentale et à leur relation avec les professionnels. Il s'agit de tester l'hypothèse d'un lien entre ces deux éléments. Ainsi, nous allons tout d'abord définir le concept de parentalité puis faire un bref état des lieux des travaux qui ont porté sur le rapport professionnel/parentalité et sur la parentalité des parents d'enfants accueillis. Le deuxième volet de cet article relate des résultats partiels issus d'une thèse de doctorat en psychologie du développement⁵.
- 3 Les prémices du concept de parentalité apparaissent en France en 1961, dans un article de Racamier⁶ sur les consultations mère/enfant dans une unité psychiatrique. Puis le terme est repris par Clément⁷ en 1985 pour finalement émerger en 1999 lors du rapport du groupe de travail sur ce thème dirigé par Houzel⁸ et constitué de professionnels et de scientifiques (psychiatres et psychanalystes, notamment) à l'initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

- 4 Pour ce groupe de travail, la parentalité est à concevoir selon trois axes. Le premier, « l'exercice » de la parentalité, comprend les droits et les devoirs dont est dépositaire tout parent à la naissance d'un enfant, comme l'obligation de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant, et l'inscription dans la filiation biologique. Le second, « l'expérience » de la parentalité recouvre la dimension psychique inconsciente, le ressenti, l'éprouvé et le vécu de ceux qui sont chargés des fonctions parentales. Le troisième, la « pratique » de la parentalité, concerne la mise en œuvre des soins parentaux et des interactions telles que des tâches d'ordre domestique, de soin, d'éducation et de socialisation, mais aussi des interactions fantasmatiques entre le parent et son enfant.
- 5 De façon plus générale, pour les psychologues, la parentalité désigne un processus de maturation psychique qui se prépare inconsciemment depuis l'enfance et qui se développe aussi bien chez les hommes que chez les femmes⁹. C'est un processus dynamique qui sous-tend le « devenir parent ». L'identité parentale, dimension composant la parentalité, est conçue comme la manière dont chacun se définit, s'estime et se présente en tant que parent, à autrui et à soi-même.
- 6 À ce jour, la formalisation et la réflexion à propos de la parentalité sont toujours dépendantes des configurations familiales plurielles qui amènent à repenser constamment la signification que le sujet accorde à son rôle de parent.
- 7 Dans le cadre du placement (familial ou institutionnel, administratif ou judiciaire), la place accordée aux parents (que ce soit dans l'éducation de l'enfant ou dans les soutiens mis en place) devient de plus en plus une priorité, même si elle est aussi limitée par la multiplicité d'acteurs engagés de fait ou de droit dans l'action éducative auprès des enfants. Cette pluralité de référents potentiels tend à relativiser le rôle des parents mais nécessite aussi un effort de reconnaissance réciproque des compétences de tous les coéducateurs impliqués¹⁰.
- 8 Les pratiques des professionnels de l'action sociale visent notamment à favoriser la coéducation où chacun occupe une place spécifique et, au mieux, complémentaire et à revaloriser les parents dans le souci de ne pas induire une déresponsabilisation ou une démission. D'ailleurs, la psychanalyse, à travers la position de Rottman¹¹ notamment, préconise comme une constante du travail des intervenants, de reconnaître aux parents une place inaliénable auprès de leur enfant, celle de lieu originel de l'être de l'enfant. Elle insiste sur la nécessité d'interpeller la partie « saine » du parent.
- 9 Au-delà de leur pratique, les professionnels de la protection de l'enfance mobilisent leurs représentations de la parentalité lorsqu'ils sont en présence de parents en difficulté. C'est en effet lors de ces rencontres professionnels/parents que sont véhiculées les représentations et les attentes vis-à-vis des parents. Par exemple, dans les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les professionnels sont amenés à évaluer la situation familiale et donc la parentalité pour orienter leurs interventions, qui vont de la prévention à la protection. Le soutien ou l'accompagnement des parents d'enfants accueillis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance consiste en une reconstruction du sens de l'expérience parentale. Mais lorsqu'il s'agit d'une famille qui représente une source de danger pour l'enfant, les interventions tendent à se centrer sur l'enfant lui-même, et les parents sont alors mis de côté¹². Pour éviter cela, Coquebert¹³ invite les professionnels à ne pas réduire l'« identité parentale à des comportements

dangereux pour l'enfant » et à ne pas les déclarer définitivement « bons » ou « mauvais » au risque d'en faire des parents « empêchés » par les interventions sociales.

- 10 Il est à noter que l'absence de définition univoque du terme de parentalité engendre, notamment dans le monde professionnel, la confusion avec celui d'éducation prodiguée par les parents, ce qui met de côté l'axe de l'expérience. De plus, force est de constater que l'utilisation récente de ce terme n'a que peu gommé la dichotomie existante entre le « bon » et le « mauvais » parent, dans la mesure où la norme sociale qui engendre des attentes sociales non clairement définies, voire des stigmatisations, est encore très prégnante.
- 11 De plus, Barreyre, Peintre et Fiacre¹⁴ mettent l'accent sur l'importance de la qualité de la relation entre les parents et l'intervenant social. Pour ces auteurs, cette relation contribue à la construction d'une place pour les parents dans la situation d'accueil ; elle est déterminante pour la qualité de leur implication auprès de l'enfant et dans la mesure de protection elle-même, et s'effectue sous deux registres : celui de l'accessibilité (ouverture/fermeture) et celui de l'échange (cacher/monttrer). Pour les parents, le référent a quatre fonctions :
- médiateur entre les différents acteurs de la situation familiale ;
 - médiateur entre les parents et les enfants ;
 - organisateur (calendrier des rencontres parents/enfants) ;
 - éducateur.
- 12 Ainsi, pour les parents, la relation avec les intervenants et les représentations qu'ils ont de leur rôle sont primordiales et semblent même constitutives d'éléments capitaux pour le développement et l'assise de leur parentalité. D'après eux, ce sont effectivement les professionnels qui organisent les rencontres parents/enfants, lieu et moment où les parents peuvent revêtir leur « habit » de parents.
- 13 C'est donc au sein de cette complexité que se situe la rencontre parents/professionnels, autour d'une parentalité elle-même encore peu explorée.
- 14 La littérature scientifique nous propose assez peu d'éléments relatifs au point de vue des parents dont les enfants sont accueillis sur leur propre parentalité.
- 15 Les travaux réalisés en psychologie clinique révèlent certaines particularités présentes chez des parents avant l'accueil de leur enfant dans une autre famille ou une institution, en lien avec leur personnalité et leur fonctionnement psychologique. Rottman¹⁵ et Anaut¹⁶ citent l'imprévisibilité dans l'humeur et les actions, l'immaturité psychologique du couple parental, la difficulté du rapport au temps, la violence, le clivage entre le bon et le mauvais objet, la prééminence de l'imaginaire sur la réalité, les mécanismes de projection où est prêté à l'autre ce qui concerne le sujet, et le sentiment de persécution. Ces parents qui, majoritairement, ne parviennent pas à tisser des liens bénéfiques avec leurs enfants sont le plus souvent des parents demeurés prisonniers de liens imaginaires, adressés à leurs propres parents idéalisés. C'est cette absence de parentalité internalisée, ce défaut d'introjection, ce manque d'étayage psychique qui perdureraient chez l'enfant devenu adulte et parent à son tour¹⁷.
- 16 La séparation, due à la mesure d'accueil, a souvent des répercussions directes sur l'estime de soi des parents qui se sentent dévalorisés ; à un niveau intrapsychique, il peut s'agir d'une blessure narcissique importante¹⁸. Au-delà de « faire avec » le sentiment de perte, ces parents doivent également concevoir qu'un autre adulte occupe une position de référent pour l'enfant. La famille d'accueil représente à la fois la famille idéale et la

famille captatrice. Les parents éprouvent des sentiments d'opposition de la « mauvaise famille » contre la « bonne famille », qui mettent en jeu des angoisses de captation affective de l'enfant et de perte d'amour. La crainte de ne plus être le seul référent pour l'enfant reste une lourde épreuve pour leur fragile toute-puissance¹⁹. Dumaret²⁰ a recueilli certains de leurs propos qui évoquent une réelle souffrance de ne pouvoir élever leurs enfants, une peur de ne jamais les retrouver et un problème de rivalité avec les familles d'accueil, qui accentue leur souffrance.

- 17 La difficulté réside dans le fait que les parents doivent supporter la situation d'accueil avec son corollaire d'absence, tout en continuant à investir l'enfant réel qui s'éloigne de plus en plus de leur enfant imaginaire. En effet, l'absence peut être associée à un vide relationnel qui crée paradoxalement un trop plein d'imaginaire (à la fois chez le parent et chez l'enfant)²¹. L'enfant devient alors l'enfant imaginaire qui supplante « l'enfant de la chair » ; il s'agit d'un processus défensif contre l'angoisse de perte, qui ne facilite pas la mise en place d'une relation adaptée avec l'enfant. L'attente sociale d'une évolution dans leur parentalité est de plus en plus difficile à satisfaire par les parents, dès lors que la relation réelle avec l'enfant est faussée par des travers imaginaires et fantasmatiques.
- 18 La parentalité est donc directement interrogée et qualifiée dans l'expérience du placement. Dans une perspective psychopathologique, les expressions de « troubles de la parentalité » ou de « troubles de la fonction parentale » sont avancées. Clément²² utilise la notion de « dysparentalité » pour désigner, d'un point de vue essentiellement descriptif, les troubles de la fonction parentale, sans jugement de valeur et en dehors de toute approche moralisatrice. Puis Sellenet²³, à la suite d'Houzel²⁴, évoque la « parentalité partielle » comme « le fait d'être et de rester parent au-delà des défaillances personnelles, structurelles ou contextuelles²⁵ ». Puyuelo²⁶ relativise ce discours prônant un manque perpétuel et transmissible dans la construction de la parentalité pendant l'enfance, en évoquant une « parentalité empêchée » et non une parentalité impossible. Le caractère provisoire et développemental est ici crucial, notamment si l'on veut ensuite envisager un soutien à cette parentalité. Peille décrit ces parents comme étant en « mal de parentalité » ; par la réalité de cette séparation d'avec leur enfant, ils « se trouvent à nouveau confrontés à la blessure narcissique de leur impossible parentalité²⁷ ».
- 19 L'adhésion des parents à la décision de placement est alors délicate, fragile et facilement remise en question²⁸. Pour Savourey²⁹, le risque majeur pour les parents est soit de démissionner, soit de partir en guerre contre les intervenants sociaux. Certains parents ne veulent plus entendre parler de leur enfant, comme si le silence oblitérait la souffrance de la séparation³⁰. Pour d'autres, le désir de retour de l'enfant à leur côté peut prendre l'allure d'une brûlante revendication. Il s'agit là de moyens projectifs de défense qui limitent la culpabilité. Des revendications que certains parents réclament haut et fort sont à la mesure de leur fragilité et de leur souffrance.
- 20 En effet, Chrétien³¹ fait le lien entre un sentiment profond de disqualification et une prise de distance par rapport à l'enfant. D'après Corbillon³², le sentiment d'incapacité parentale est accentué quand les parents sont peu associés aux décisions concernant l'éducation ou le suivi de leur enfant pendant l'accueil. De façon plus précise, une étude inductive réalisée par Delens-Ravier³³, en droit pénal belge, a recueilli les témoignages de onze parents d'enfants accueillis. L'analyse de leur discours a permis à l'auteur d'identifier différents modes d'adaptation des parents selon leur vécu de la non-reconnaissance de leur place de parent auprès de leur enfant. Il s'agit :
- des parents « sans prise », qui font preuve d'une résignation impuissante et qui

considèrent la non-reconnaissance comme une « condamnation à mort » ;

- des parents « contestataires », qui réagissent par la colère et qui vivent la situation de non-reconnaissance comme une exclusion ;

- des parents « négociateurs dégagés », qui optent pour la négociation et qui envisagent la non-reconnaissance comme un défi.

- 21 Cet auteur associe la réaction des parents à la mesure de protection de leur enfant à un sentiment de « non-reconnaissance » de leur place de parent auprès de l'enfant. Elle présuppose donc qu'au-delà de la nécessité de gérer leurs propres émotions, conflits, sentiments et souffrances, les parents doivent réagir et agir en réponse aux exigences de la mesure d'accueil.
- 22 Ainsi, les parents d'enfants accueillis ont à développer leur parentalité tout en étant séparés de leur enfant et sous le regard attentif de l'institution et de ses représentants.
- 23 Dans la recherche qui va être détaillée ci-dessous, la notion de parentalité est envisagée en s'appuyant sur la définition de Houzel, comme un réel processus psychologique avec des propriétés de dynamique, de mouvement et de construction afférant à la dimension intra-personnelle du parent. Il s'agit de l'aborder à travers la signification que le sujet donne à son rôle de parent, en tant qu'expérience subjective qui relie le passé, le présent et le futur et selon le contexte et les configurations familiales dans lesquelles elle se développe, ce qui amène à repenser constamment la signification que le sujet accorde à son rôle de parent.
- 24 Lors d'une recherche en psychologie portant sur l'analyse du développement socio-affectif des jeunes enfants en lien avec l'étude de la parentalité des parents biologiques dans le cadre de l'accueil familial³⁴, le point de vue des parents a été recueilli à propos de leur ressenti en tant que parents. Au vu des résultats obtenus, nous pouvions nous poser deux questions :
- l'identité parentale des parents dont l'enfant est accueilli à l'ASE est-elle influencée par la mesure d'accueil ?
 - comment les parents perçoivent-ils leur relation avec les intervenants socio-éducatifs ?
- 25 Pour y répondre, nous avons donc réalisé de nouvelles analyses statistiques des données de cette recherche, qui sont présentées ici.
- 26 Grâce à un partenariat avec quatre conseils généraux français, nous avons rencontré 24 parents d'enfants accueillis en famille d'accueil. Chacun de ces parents a donné son accord pour participer à cette recherche. Le seul critère pour entrer en contact avec eux, *via* les intervenants sociaux, a été l'âge des enfants³⁵. Cette population est composée de 18 mères et 6 pères ; parmi eux, 8 parents (35 %) vivent en couple, 6 ont formé un autre couple conjugal avec un nouveau partenaire et 10 vivent seuls. La moyenne d'âge des enfants accueillis à l'ASE au moment de la rencontre du parent est de 52 mois, soit 4 ans et 4 mois ($\sigma^{36} = 14,68$). La moyenne de la durée de la mesure judiciaire dans 84 % des situations, est de 30,32 mois ($\sigma = 17,25$), soit environ 2 ans et demi, au moment de l'enquête ; la moitié des enfants sont confiés à l'ASE depuis 12 à 24 mois. Ainsi, la moyenne d'âge de l'enfant lors de la mise en place de la mesure en cours est de 21,32 mois ($\sigma = 15,29$), soit 1 an et 9 mois.
- 27 Parmi les différents outils utilisés, il y avait un questionnaire de 86 items, rempli par les parents soit seuls à leur domicile, soit lors d'un entretien d'une heure avec le chercheur (pour 18 d'entre eux). Les parents devaient donc se positionner entre « oui », « un peu », « pas trop », « non », « je ne sais pas » en réponse à des items portant sur leur implication

parentale dans la situation d'accueil de leur enfant, définie à partir de 5 axes : « la compétence parentale », « l'interaction parent/enfant », « le sentiment de responsabilité », « la disponibilité » et « l'effet de la mesure d'accueil ».

- 28 Afin de répondre aux interrogations qui nous préoccupent ici, nous avons sélectionné quatre items relatifs à la perception que les parents ont de leur identité parentale et trois items à propos de leur rapport avec les intervenants sociaux, pour ensuite analyser dans quelle mesure ces deux dimensions sont liées. En effet, parmi l'ensemble des items qui portent sur leur implication, seuls ces 7 abordent la relation avec l'intervenant social et le ressenti de l'identité parentale. Les réponses aux items sont ici illustrées par des phrases issues du discours recueilli lors des entretiens.
- 29 Quatre items (74, 76, 77, 78) mettent particulièrement en exergue le point de vue des enquêtés relativement à leur rôle de parent.

Tableau 1 : Répartition des réponses des parents à 4 items relatifs à l'identité parentale

	74 – « Depuis l'accueil je me sens blessé dans mon rôle de parent »		76 – « J'ai peur d'être jugé comme mauvais parent »		77 – « Je souffre d'avoir l'impression d'être un mauvais parent »		78 – « L'accueil va m'aider à me sentir un meilleur parent »	
réponse	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Oui	72,2	77,8	38,9	58,3	47,2	66,6	22,2	22,2
Un peu	5,6		19,4		19,4		0	
Pas trop	0	22,2	5,6	38,9	11,1	33,3	8,3	61,1
Non	22,2		33,3		22,2		52,8	
NSP*	0	0	2,8	2,8	0	0	16,7	16,7

* Ne sait pas.

- 30 De façon générale, les réponses recueillies montrent que 77 % des parents se sentent blessés dans leur rôle de parent par la mesure d'accueil, que 58 % ont peur d'être jugés comme mauvais parents, que 66 % souffrent d'avoir l'impression d'être un mauvais parent et que 61 % pensent que la situation d'accueil ne va pas les aider à se sentir de meilleurs parents.
- 31 Il est important de remarquer qu'une grande partie des parents rencontrés mentionne une atteinte de leur rôle suite à la mesure. Ils sont 72 % à répondre « oui » à l'item 74 « Depuis l'accueil de mon enfant, je me sens blessé dans mon rôle de parent ». Ces parents évoquent des difficultés en lien avec l'identité parentale, notamment dans le rapport avec l'assistant familial qui accueille l'enfant. Par exemple, une mère s'exprime ainsi sur la question de la rivalité :
- Au début quand elle [l'assistante familiale] disait « ma puce, maman est au téléphone viens », c'est pas sa fille, donc je trouvais qu'elle n'avait pas trop à employer ces mots-là, mais je m'y suis un peu fait parce que c'est vrai qu'elle les a toute la semaine et en plus, c'est normal qu'il y a un attachement aussi mais elle sait quel est son rôle.*
- 32 Les items 76 « J'ai peur d'être jugé comme mauvais parent » et 77 « Je souffre d'avoir l'impression d'être un mauvais parent » évoquent la dimension sociale, et plus précisément l'image sociale de leur parentalité renvoyée par l'entourage.

- Interviewer : *Est-ce que vous avez peur d'être jugée par les autres ?*

- Interviewé : *Oui souvent, je m'entends dire : « Tu n'arrives pas à t'occuper de tes enfants », alors que j'ai beau expliquer à chaque fois que c'est moi qui ai voulu mais les gens, pour eux, c'est pas différent.*

- 33 Cette mère évoque la difficulté à faire comprendre que l'accueil de son enfant s'est réalisé à la suite de sa demande auprès du service de l'aide sociale à l'enfance. Toutefois, elle sent un regard posé sur elle comme si on lui avait « pris » son enfant. Elle ressent une réelle accusation émise dans l'environnement social qui suscite une forte culpabilité. Au-delà de craindre d'être jugés négativement (58 % répondent « oui » ou « un peu » à l'item 76), les parents souffrent d'avoir une mauvaise image d'eux-mêmes (66 % de « oui » ou « un peu » à l'item 77).
- 34 En ce qui concerne l'item 78 « L'accueil va m'aider à me sentir un meilleur parent », les parents n'ont pas ce sentiment-là, mais ils estiment en revanche que l'accueil va soutenir leurs enfants notamment au niveau éducatif. Certains diront avoir appris certaines pratiques depuis l'accueil, par exemple :
- J'ai du mal, je ne sais pas jouer avec eux. J'ai appris parce que je ne savais pas.*
- 35 La question du rapport entretenu avec les intervenants est abordée dans trois items. Il s'agit de repérer comment les parents perçoivent les intervenants et quelles relations ils entretiennent avec eux.

Tableau 2 : Répartition des réponses des parents à 3 items relatifs au rapport parent/intervenant

- 36 Les réponses à l'item 49 « Je m'entends très bien avec les intervenants » indiquent que les 2/3 des parents estiment avoir une bonne relation avec les intervenants :
- Quand il y a quelque chose, ils m'écoutent, on peut parler de ce qui ne va pas.*
- 37 Cependant, moins de la moitié d'entre eux leur demandent des conseils. En effet, ils sont 50 % à répondre « non » à l'item 48 « Je demande des conseils aux intervenants sur la façon d'être parent ».
- J'ai pas le choix, je suis obligée mais non je demande pas de conseils.*
- 38 Le rapport entre parents et intervenants est essentiellement basé sur des transmissions d'informations à propos des calendriers de visites ou des audiences. Ce résultat rejoint ce que Barreyre, Peintre et Fiacre³⁷ ont fait émerger dans leurs travaux.
- 39 À l'item 50 « Les intervenants me considèrent comme un bon parent », un quart des parents ne répondent pas. Ce taux important de non-réponses exprime peut-être les difficultés éprouvées par les parents à se décentrer et envisager le point de vue de l'autre. À cela s'ajoute éventuellement la mise en place d'un mécanisme de défense relatif à la question délicate d'être considéré ou non comme un « bon parent ».
- 40 L'analyse des résultats au sujet de l'identité parentale et du rapport avec les intervenants sociaux montre que ces deux dimensions sont liées.

Tableau 3 : Tableau croisé³⁸ et khi2 entre les 7 items³⁹ étudiés

		48 – « Je demande des conseils aux intervenants »			49 – « Je m'entends très bien avec les intervenants »			50 – « Je suis sûr que les intervenants me considèrent comme un bon parent »		
		<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>NSP</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>NSP</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>NSP</i>
74 – « Depuis l'accueil de mon enfant, je me sens blessé dans mon rôle de parent »	<i>Oui</i>	27,7%	16,7		47,3	13,8		30,6	13,8	
	<i>Non</i>	50,1	5,5		30,6	8,3		25	5,6	
	<i>NSP</i>							22,2	2,8	
	khi2	ns			ns			ns		
76 – « J'ai peur d'être jugé comme mauvais parent »	<i>Oui</i>	19,5	25		33,3	27,7		22,2	22,2	
	<i>Non</i>	38,9	13,8	2,8	25	11,2	2,8	22,2	5,6	2,8
	<i>NSP</i>							13,8	11,2	
	khi2	khi2=21.55, ddl=12, p=.043*			khi2=33.95, ddl=12, p=.001			khi2=38.81, ddl=16, p=.001		
77 – « Je souffre d'avoir l'impression d'être un mauvais parent »	<i>Oui</i>	25	19,5		36,1	25		25,1	19,4	
	<i>Non</i>	41,7	13,8		30,6	8,3		27,8	2,8	
	<i>NSP</i>							13,8	11,1	
	khi2	khi2=25.03, ddl=9, p=.003			ns			khi2=36.04, ddl=16, p=.001		
78 – « L'accueil de mon enfant va m'aider à me sentir un meilleur parent »	<i>Oui</i>	13,9	19,4	11,1	16,6	27,8		13,9	22,2	8,3
	<i>Non</i>	8,3	41,7	5,6	5,6	33,3		2,8	27,8	
	<i>NSP</i>							5,6	11,1	8,3
	khi2	khi2=28.28, ddl=9, p=.001			khi2=23.66, ddl=9, p=.005			khi2=38.58, ddl=12, p=.001		

significatif

- 41 Plusieurs éléments peuvent être mis en exergue et développés au regard de ce tableau croisé de pourcentages.
- 42 Tout d'abord, nous pouvons observer que les parents qui ne pensent pas que l'accueil va les aider à se sentir de meilleurs parents, ne demandent pas de conseils, ne s'entendent pas avec les intervenants et ne pensent pas que les intervenants les considèrent comme de bons parents. Ainsi, ils ne ressentent pas l'utilité de l'accueil et ne parviennent pas à instaurer une relation de confiance et aidante avec les intervenants sociaux. On peut se demander ce qu'il en est de leur implication, de leur degré de coopération et, à plus long terme, des effets bénéfiques ou non de l'accueil de l'enfant.
- 43 De plus, il faut remarquer que les parents qui demandent des conseils aux professionnels sont ceux qui n'ont pas peur d'être jugés et ceux qui ne souffrent pas d'avoir l'impression d'être de mauvais parents. Ainsi, ceux qui ne se sentent pas dévalorisés ou remis en cause ont plus de facilité pour s'exprimer et demander du soutien aux intervenants sociaux. L'entrée dans un dispositif de soutien pourra ensuite renforcer l'identité parentale de ces parents.
- 44 Ensuite, alors que les parents qui demandent des conseils semblent avoir une identité parentale relativement positive, ceux qui s'entendent bien avec les intervenants sont ceux qui se disent atteints au niveau de leur rôle de parent, avec une crainte et une souffrance d'être jugés. Ainsi, adopter une stratégie de demande de conseils serait rendu possible par une certaine solidité au niveau identitaire. Par conséquent, demander des conseils et bien s'entendre avec les intervenants semble ici relever de deux modes de relations distincts et non associés de façon systématique. Comment expliquer qu'une bonne relation est associée à une identité parentale fragilisée ? Des parents en souffrance

seraient-ils plus enclins à construire une relation avec les intervenants ? Et inversement, des intervenants parviendraient-ils à être davantage présents et investis dans une relation avec des parents se sentant dévalorisés ?

- 45 Enfin, un résultat paradoxal concerne le fait que 30 % des parents se sentant blessés dans leur rôle de parent estiment aussi que les intervenants les considèrent comme bons parents. Il est probable, en effet, que le ressenti – par les parents – de représentations positives de la part des intervenants ne participe pas ou peu à leur identité parentale, dans la mesure où, pour l’item 50, il est impossible d’observer une tendance franche en rapport avec les autres items. De plus, l’identité des parents peut être réellement fragilisée et nécessiter bien plus qu’une relation de confiance avec les intervenants sociaux pour se reconstruire.
- 46 En ce qui concerne les résultats du khi2, deux constatations sont à noter. Tout d’abord, les réponses à l’item 74 « Depuis l’accueil, je me sens blessé dans mon rôle de parent », ne s’avèrent pas du tout associées aux réponses des items portant sur la relation avec les intervenants. Cette observation rejoindrait l’hypothèse formulée plus haut proposant que le soutien perçu des professionnels ne suffirait pas à lui seul à réinscrire le parent dans son rôle. Enfin, les trois autres items relatifs à l’identité parentale (76, 77, 78) sont associés aux trois items portant sur la relation avec le professionnel. Ce résultat peut-être interprété de la façon suivante : la relation entre le parent et le professionnel n’est pas indépendante de la sensation d’être un bon parent et d’être jugé comme tel, et de la possibilité de changer grâce à l’accueil et inversement. L’identité parentale est en partie dépendante de la qualité de la relation perçue avec les intervenants sociaux.
- 47 La recherche réalisée montre bien comment les parents dont l’enfant est accueilli à l’aide sociale à l’enfance sont affectés par cette mesure au niveau de leur identité parentale. Les parents sont également sensibles aux représentations que les intervenants sociaux véhiculent à propos de leurs compétences parentales. Ainsi, les parents séparés de leur enfant ont à construire et à remanier leur parentalité, elle-même modifiée par le sentiment d’estime de leur rôle de parent et par la relation entretenue avec les intervenants sociaux.
- 48 Un résultat saillant issu de cette recherche est qu’« un parent qui ne demande pas de conseils peut être un parent en trop grande souffrance identitaire pour le faire ». Cette observation fait l’objet d’un consensus au niveau théorique et s’inscrit dans la lignée des travaux de Coquebert, Rottman, Chrétien et Corbillon. Mais la question actuelle est de savoir comment renforcer l’identité parentale de ces parents dans l’objectif de les impliquer davantage dans le déroulement de la mesure. En accord avec les conclusions de Barreyre, Peintre et Fiacre, la relation avec les intervenants représenterait un support d’aide fondamental.
- 49 L’accompagnement des parents d’enfants accueillis semble à présent capital pour répondre à leurs besoins, d’autant plus que, dans leur discours, ils ressentent la position des intervenants comme peu « soutenante ». Ainsi, une des ressources pour conforter ces parents se trouve donc chez les professionnels qui auraient pour mission de renforcer et consolider l’identité des parents notamment en y étant formés ou en orientant les parents vers une prise en charge plus approfondie. Le soutien ou la réorientation ne sont pas des démarches simples et rapides, tous les professionnels connaissent bien la difficulté qu’il y a à mobiliser les parents sur une action à long terme ou à les diriger vers des spécialistes comme les psychologues. Il s’agit alors de sensibiliser les différents professionnels amenés à intervenir dans le cadre de l’aide sociale à l’enfance à la fragilité

identitaire des parents, notamment en intégrant dans la formation initiale et continue un module conséquent sur les processus psychologiques des parents, leur parentalité, son évaluation, leur prise en charge...

- 50 Il n'incombe pas aux seuls intervenants de soutenir les parents. En effet, il est nécessaire, pour que les professionnels puissent assurer ce soutien, qu'ils aient à leur disposition des modes d'intervention éprouvés et disponibles mais aussi la possibilité de proposer des dispositifs innovants. Citons, par exemple, les groupes de parole de parents qui se développent de plus en plus, mais aussi les prises en charge collectives qui contribuent à tisser un réseau social soutenant autour du parent, tremplin pour ensuite aborder les questions de l'identité parentale en profondeur. Resteraient également à explorer les multiples visages des interventions sociales de soutien à la parentalité, en concordance avec les demandes des parents : une reconnaissance de leurs fonctions et une aide pour développer leurs compétences.
- 51 L'ensemble de cette réflexion n'est pas sans interroger le postulat selon lequel l'accueil familial ne consiste pas seulement à séparer un enfant de ses parents mais aussi à recréer un lien parent-enfant dans des conditions favorables, grâce à la protection de l'enfant et au soutien des parents.

BIBLIOGRAPHIE

Anaut (Marie), *Entre détresse et abandon : la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Paris, éditions du CTNERHI/PUF, 1997, 242 p.

Angelino (Inès), *L'enfant, la famille, la maltraitance*, Paris, Dunod, 1997, 256 p.

Barreyre (Jean-Yves), Peintre (Carole) et Fiacre (Patricia), *La parole aux usagers 2. Enquête auprès des parents d'enfants placés des Yvelines : conseil général des Yvelines, Rhône-Alpes, CREAL, 2002.*

Chrétien (Jacques), « Suppléance familiale. Les parents face à la séparation. Le point de vue des parents dans les situations où leur enfant est orienté dans un dispositif de suppléance familiale », *Sauvegarde de l'enfance*, n° 56, mars 2001, p. 95-112.

Clément (René), *Parents en souffrance*, Paris, Stock, 1996, 335 p.

Coquebert (Armelle), « Entendre la parole collective des parents en accueil familial », *Spirale*, n° 29, 2004, p. 47-54.

Corbillon (Michel), « La suppléance familiale », in Bonte (Marie-Christine) et Cohen-Scali (Valérie) [coord], *Familles d'accueil et institutions, évaluer les pratiques de placements d'enfants et de jeunes*, Paris, l'Harmattan, 1998, p. 37-48.

Delens-Ravier (Isabelle), *Le placement d'enfants et les familles, recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, Liège, éditions Jeunesse et Droits, 2000, 289 p.

Dugnat (Michel) [coord], *Devenir père, devenir mère : naissance et parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999, 220 p.

Dumaret (Annick-Camille), « Accompagnement des intervenants médico-psycho-sociaux et collaboration des parents et des familles d'accueil dans l'éducation des enfants », *Pratiques psychologiques*, n° 10, janvier 2004, p. 51-63.

Euillet (Séverine), *Développement socioaffectif et parentalités dans l'accueil familial. Étude du développement des représentations d'attachement et des compétences sociales des enfants de 3 ans puis de 4 ans et analyse de l'implication des parents et de la parentalité de l'assistant familial*, thèse de doctorat nouveau régime en psychologie, Toulouse, université Toulouse II, 2007.

Jesu (Frédéric), *Les réseaux locaux de soutien à la parentalité, actualité du concept et des pratiques*, Assoc.intermedes.free.fr/intermedes_html/reseau_soutien_parents.html, 1999.

Houzel (Didier) et al., *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 1999, 160 p.

Lamour (Martine) et Barraco (Marthe), *Souffrances autour du berceau, des émotions au soin*, Paris, Gaëtan Morin, 1998, 288 p.

Peille (Françoise), *Appartenance et filiations, être enfant de quelqu'un*, Paris, ESF, 1997, 176 p.

Poussin (Gérard), « Qu'est-ce qu'une mère ? Qu'est-ce qu'un père ? », in Bruel (Alain), Faget (Jacques), Jacques (Lucille), Joecker (Monique), Neirinck (Claire) et Poussin (Gérard) [coord], *De la parenté à la parentalité*, Ramonville-St-Agne, Erès, 2001, p. 29-49.

Puyuelo (Rémy), *Penser les pratiques sociales, une utopie utile*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2001, 190 p.

Rottman (Hanna), « Le suivi des parents dans le cadre du placement familial thérapeutique », *Groupal*, n° 5, 1999, p. 223-235.

Racamier (Paul-Claude), Sens (Charles) et Carretier (Louis), « La mère et l'enfant dans les psychoses du postpartum », *L'évolution psychiatrique*, n° 4, 1961, p. 525-557.

Savourey (Michèle), *Re-crée les liens familiaux, médiation familiale-soutien à la parentalité*, Québec, Presses de l'université de Laval, 2002, 192 p.

Sellenet (Catherine), « De la parentalité à la délégation », in *Association nationale des placements familiaux, Le placement familial ou la parentalité en tensions*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 57-82.

Sità (Chiara), *Soutien à la parentalité et protection de l'enfance : continuité ou rupture ? L'expérience des REAAP*, Paris, ONED, 2005.

NOTES

1. Cet article est issu d'une communication orale réalisée dans le cadre du Réseau éducation des enfants entre famille et institution (REEFI) à Besançon le 11 décembre 2006.
2. Tout au long de cet article, le terme d'accueil ou d'enfant accueilli fait référence aux enfants placés en famille d'accueil par décision administrative ou judiciaire, sous la responsabilité de l'ASE, pour une durée définie et renouvelable.
3. Chiara Sità, *Soutien à la parentalité et protection de l'enfance : continuité ou rupture ? L'expérience des REAAP*, Paris, ONED, 2005.
4. En France, la famille d'accueil est représentée par une assistante familiale, agréée, formée et rémunérée par le conseil général.
5. Séverine Euillet, *Développement socioaffectif et parentalités dans l'accueil familial. Étude du développement des représentations d'attachement et des compétences sociales des enfants de 3 ans*

- puis de 4 ans et analyse de l'implication des parents et de la parentalité de l'assistant familial, thèse de doctorat nouveau régime en psychologie, Toulouse, université Toulouse II, 2007.
6. Paul Claude Racamier, Charles Sens et Louis Carretier, « La mère et l'enfant dans les psychoses du postpartum », *L'évolution psychiatrique*, n° 4, 1961, p. 525-557.
 7. René Clément, *Parents en souffrance*, Paris, Stock, 1996.
 8. Didier Houzel et al., *Les enjeux de la parentalité*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 1999.
 9. Martine Lamour et Marthe Barraco, *Souffrances autour du berceau, des émotions au soin*, Paris, Gaëtan Morin, 1998 ; Gérard Poussin, « Qu'est-ce qu'une mère ? Qu'est-ce qu'un père ? », in Alain Bruel, Jacques Faget, Lucille Jacques, Monique Joecker, Claire Neirinck et Gérard Poussin (coord.), *De la parenté à la parentalité*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2001, p. 29-49 ; Michel Dugnat (coord.), *Devenir père, devenir mère : naissance et parentalité*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 1999.
 10. Catherine Sellenet, « De la parentalité à la délégation », in Association nationale des placements familiaux, *Le placement familial ou la parentalité en tensions*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 57-82.
 11. Hanna Rottman, « Le suivi des parents dans le cadre du placement familial thérapeutique », *Groupal*, n° 5, 1999, p. 223-235.
 12. Chiara Sità, *op. cit.*
 13. Armelle Coquebert, « Entendre la parole collective des parents en accueil familial », *Spirale*, n° 29, 2004, p. 47-54.
 14. Jean-Yves Barreyre, Carole Peintre et Patricia Fiacre, *La parole aux usagers 2. Enquête auprès des parents d'enfants placés des Yvelines : conseil général des Yvelines, Rhône-Alpes, CREAL, 2002.*
 15. Hana Rottman, *op. cit.*
 16. Marie Anaut, *Entre détresse et abandon : la répétition transgénérationnelle chez les enfants placés*, Paris, éditions du CTNERHI/PUF, 1997.
 17. René Clément, *op. cit.*
 18. René Clément, *op. cit.* ; Hanna Rottman, *op. cit.* ; Jacques Chrétien, « Suppléance familiale. Les parents face à la séparation. Le point de vue des parents dans les situations où leur enfant est orienté dans un dispositif de suppléance familiale », *Sauvegarde de l'enfance*, n° 56, mars 2001, p. 95-112.
 19. Inès Angelino, *L'enfant, la famille, la maltraitance*, Paris, Dunod, 1997.
 20. Annick-Camille Dumaret, « Accompagnement des intervenants médico-psychosociaux et collaboration des parents et des familles d'accueil dans l'éducation des enfants », *Pratiques psychologiques*, n° 10, janvier 2004, p. 51-63.
 21. René Clément, *op. cit.*
 22. René Clément, *op. cit.*
 23. Catherine Sellenet, *op. cit.*, p. 61.
 24. Didier Houzel, *op. cit.*
 25. Catherine Sellenet, *op. cit.*, p. 61.
 26. Rémy Puyuelo, *Penser les pratiques sociales, une utopie utile*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2001.
 27. Françoise Peille, *Appartenance et filiations, être enfant de quelqu'un*, Paris, ESF, 1997, p. 54.
 28. René Clément, *op. cit.*
 29. Michèle Savourey, *Re-créez les liens familiaux, médiation familiale-soutien à la parentalité*, Québec, Presses de l'université de Laval, 2002.
 30. Françoise Peille, *op. cit.*
 31. Jacques Chrétien, *op. cit.*

32. Michel Corbillon, « La suppléance familiale », in Marie-Christine Bonte et Valérie Cohen-Scali (coord.), *Familles d'accueil et institutions, évaluer les pratiques de placements d'enfants et de jeunes*, Paris, l'Harmattan, 1998, p. 37-48.
33. Isabelle Delens-Ravier, *Le placement d'enfants et les familles, recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, Liège, éditions Jeunesse et Droits, 2000.
34. Séverine Euillet, *op. cit.*
35. La thèse de doctorat étant centrée sur le développement des jeunes enfants accueillis.
36. Écart-type.
37. Jean-Yves Barreyre, Carole Peintre et Patricia Fiacre, *op. cit.*
38. Toutes les données chiffrées du tableau sont exprimées en pourcentage.
39. Les chiffres en gras sont les plus élevés.

RÉSUMÉS

Depuis une décennie, la notion de parentalité a fait son entrée sur la scène publique et sociale et elle est à présent utilisée dans de nombreux domaines, comme celui de la protection de l'enfance. Ainsi, les situations d'accueil familial d'enfants sont à présent lues par les professionnels au regard de la notion de parentalité avec les définitions et les représentations qui lui sont associées. Qu'en est-il de l'identité parentale des parents dont l'enfant est ainsi accueilli dans une famille autre que la leur ? Une recherche menée auprès de 24 parents met en exergue leur sentiment d'être dévalorisés et leur souffrance d'avoir l'impression d'être de mauvais parents. Même si 65 % d'entre eux disent bien s'entendre avec les intervenants sociaux, à peine 40 % pensent que ces derniers les estiment comme de bons parents. La souffrance au niveau de l'identité parentale éprouvée par les parents est en lien avec la sensation d'être perçu de façon négative par les intervenants sociaux, ce qui entache la relation parents/professionnels et freine considérablement une éventuelle dynamique de soutien à la parentalité.

Parents searching for parenthood. The example of parents whose children have been taken into care

For more than a decade, the notion of parenthood has been used in numerous public and social areas including child protection. Child foster care cases are thus currently analysed by professionals within the frame of this notion of parenthood and the definitions and representations that are associated with it. What is the identity of parents whose child has been taken into care by another family? A research conducted with 24 parents underlines their feelings of worthlessness and how they suffer from the feeling of being viewed as bad parents. Even if 65 % say that they have a good relationship with social services, only 40 % believe that the social services see them as good parents. Suffering felt by parents regarding their parental identity is linked to the feeling of being perceived negatively by social services, which taints the relationship between parents and professionals and consequently impedes eventual support actions for parenthood.

Padres y madres en busca de la parentalidad. El ejemplo de los padres/madres de niños que reciben ayuda social

Desde hace una década, la noción de parentalidad ha hecho su entrada en la escena pública y social, y ha sido utilizada hasta la actualidad en numerosos campos, como el de la protección de

la infancia. Es así como actualmente las situaciones de acogimiento familiar de niños son leídas por los profesionales a la luz de la noción de parentalidad con las definiciones y las representaciones que se les asocian. ¿Qué sucede con la identidad parental de los padres/madres cuyo hijo es acogido en una familia que no es la propia? Una investigación realizada sobre 24 padres/madres pone de manifiesto su sentimiento de ser desvalorizados y su sufrimiento por tener la impresión de ser malos padres. Aunque 65 % de ellos dicen llevarse bien con los asistentes sociales, apenas 40 % piensa que éstos últimos los estiman como buenos padres. El sufrimiento al nivel de la identidad parental que sienten los padres está vinculado a la sensación de ser percibidos negativamente por los asistentes sociales, lo que mancha la relación padres/profesionales y frena considerablemente una eventual dinámica de apoyo a la parentalidad.

AUTEURS

SÉVERINE EUILLET

Séverine EUILLET est psychologue, attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Toulouse II le Mirail au sein du laboratoire Psychologie du développement et processus de socialisation. Elle a soutenu en 2007 une thèse de doctorat en psychologie du développement intitulée « Développement socioaffectif et parentalités dans l'accueil familial », sous la direction du Professeur Chantal Zaouche Gaudron. Ses thèmes de recherche, notamment lors de travaux pour l'Observatoire national de l'enfance en danger, concernent les relations d'attachement des jeunes enfants, la parentalité, l'identité professionnelle des assistants familiaux et le contexte institutionnel de l'accueil familial. Elle a récemment publié « Assistants familiaux : une parentalité d'accueil ? », *Pratiques psychologiques*, vol. 13, n° 3, 2007, p. 365-375 ; et « Les représentations d'attachement des enfants accueillis et des enfants adoptés », *Enfance*, vol. 60, n° 1, 2008, p. 63-70.

CHANTAL ZAUCHE-GAUDRON

Chantal Zaouche Gaudron, professeure de psychologie et directrice de l'école doctorale Comportement, langage, éducation, socialisation, cognition (clesco) à l'université Toulouse II Le Mirail, analyse depuis de longues années le développement du jeune enfant selon des configurations familiales et sociales diverses : précarité socio-économique, couples homoparentaux, accueil de jour ou encore garde parentale alternée. Elle a notamment publié *La problématique paternelle*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2001 ; *Les conditions de vie défavorisées influent-elles sur le développement du jeune enfant ?* Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2005.